



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

**206<sup>e</sup> session  
du Conseil directeur  
(Session en ligne extraordinaire), 1<sup>er</sup>-4 novembre 2020**

Conseil directeur  
Point 6

CL/206/6-R.1  
8 septembre 2020

## **Résultats financiers de l'exercice 2019**

### **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**F**

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>2.</b>	<b>Recettes</b> .....	<b>- 4 -</b>
2.1.	Contributions des Parlements membres.....	- 4 -
2.2.	Contributions volontaires .....	- 4 -
2.3.	Contribution du personnel.....	- 4 -
2.4.	Rendement des placements et recettes diverses.....	- 4 -
<b>3.</b>	<b>Dépenses</b> .....	<b>- 5 -</b>
3.1.	Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques .....	- 5 -
3.2.	Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes.....	- 5 -
3.3.	Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme .....	- 5 -
3.4.	Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité.....	- 5 -
3.5.	Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires.....	- 6 -
3.6.	Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes .....	- 6 -
3.7.	Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement.....	- 6 -
3.8.	Objectif stratégique n° 8 : Comblers le déficit démocratique dans les relations internationales.....	- 7 -
3.9.	Catalyseurs et autres charges .....	- 7 -
<b>4.</b>	<b>Analyse des dépenses en fonction du genre</b> .....	<b>- 8 -</b>
<b>5.</b>	<b>Dépenses d'investissement</b> .....	<b>- 8 -</b>
<b>6.</b>	<b>Caisse de prévoyance en faveur du personnel</b> .....	<b>- 8 -</b>
<b>7.</b>	<b>Recommandations</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>8.</b>	<b>Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>9.</b>	<b>Rapport du vérificateur des comptes</b> .....	<b>- 10 -</b>
<b>10.</b>	<b>État de la situation financière</b> .....	<b>- 12 -</b>
<b>11.</b>	<b>État des résultats financiers</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>12.</b>	<b>État des variations de l'actif net</b> .....	<b>- 15 -</b>
<b>13.</b>	<b>État des flux de trésorerie</b> .....	<b>- 16 -</b>
<b>14.</b>	<b>État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs</b> .....	<b>- 17 -</b>
Note 1	Nature de l'Organisation .....	- 18 -
Note 2	Pratique comptable et base de présentation .....	- 19 -
Note 3	Liquidités et équivalents .....	- 23 -
Note 4	Sommes à recevoir .....	- 24 -
Note 5	Placements.....	- 27 -
Note 6	Autres actifs courants.....	- 28 -
Note 7	Bien immobilier, installations et matériel.....	- 29 -
Note 8	Actifs incorporels .....	- 30 -
Note 9	Recettes comptabilisées d'avance.....	- 31 -
Note 10	Emprunt.....	- 32 -
Note 11	Sommes exigibles au bénéfice des employés .....	- 33 -
Note 12	Baux .....	- 36 -
Note 13	Réserves .....	- 37 -
Note 14	Passif éventuel.....	- 38 -
Note 15	Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers .....	- 39 -
Note 16	Transactions entre parties liées .....	- 40 -
Note 17	Information sectorielle .....	- 41 -
Note 18	Recettes et dépenses.....	- 42 -
Note 19	Risques financiers .....	- 46 -

## 1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2019 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements importants intervenus au cours des six dernières années – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la réévaluation du bâtiment abritant le Siège de l'UIP à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et de leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs se trouve sous la note 17 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 18. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le budget de l'exercice 2019 a été préparé sur la base d'une augmentation nulle des contributions des Membres, hors affiliation de nouveaux Membres. Les placements de l'UIP dans des fonds communs de placement ont généré des gains substantiels qui ont atteint 679 000 CHF en fin d'exercice. Ces gains non réalisés reflètent la valeur du marché des unités de fonds communs de placement détenues au 31 décembre 2019 à des fins comptables. La valeur de ces unités a ensuite continué à grimper au début de l'année 2020. Les actifs nets de l'UIP sont, en conséquence, augmentés d'un excédent de fonctionnement de 531 325 CHF. En application de la réglementation suisse, les fenêtres du bâtiment du Siège de l'UIP ont dû être remplacées, ce qui améliore à la fois l'efficacité énergétique et la sécurité. Le coût amorti de ces travaux exécutés en 2018 et 2019 (280 537 CHF) est imputé sur la réserve pour gros travaux. Une somme de 8 719 CHF, dépensée en activités liées aux changements climatiques, a été prélevée sur la réserve de compensation des émissions de carbone prévue au budget.

Après l'augmentation des actifs nets, les liquidités du Fonds de roulement de l'UIP se situent à 85 % de son niveau cible pour 2019. Ce niveau, établi par le Comité exécutif en 2006, correspond à la moitié du budget d'exploitation annuel de l'UIP. Il faut noter néanmoins que le Fonds de roulement est désormais composé non seulement d'encaisse, de liquidités et de placements, mais également d'écarts actuariels et d'ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2019 peuvent être résumées comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2019</u>	<u>CHF</u>
Encaisse, liquidités et placements à leur juste valeur	6 856 832
Réévaluation du bâtiment du Siège – ajustements IPSAS	1 557 284
Passif de la Caisse de prévoyance fermée – ajustements IPSAS	-199 369
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI – ajustements IPSAS	<u>1 074 730</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>9 289 478</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2018, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.

## 2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférences. En 2019, les recettes ont globalement augmenté de 8 %, atteignant 14 240 503 CHF. Tandis que les contributions des Membres sont restées inchangées, l'arrivée d'un nouveau Membre et d'un nouveau Membre associé a entraîné une augmentation des recettes de 11 450 CHF. Les intérêts et le rendement des placements ont bénéficié d'une très forte performance du marché. Il s'est ensuivi en fin d'année un gain non réalisé de 679 128 CHF pour l'ensemble des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée. La contribution du personnel a été légèrement inférieure aux prévisions, avec un fléchissement de 42 591 CHF. Les autres recettes ont atteint la somme de 13 110 CHF, contre 16 000 CHF budgétés.

### 2.1. Contributions des Parlements membres

En 2019, 179 Membres et 13 Membres associés devaient acquitter un total de 10 526 650 CHF. À la fin de 2019, toutes les contributions de l'année (2019) avaient été encaissées, sauf 502 873 CHF, ce qui représente une amélioration de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Le montant total des arriérés a toutefois augmenté en glissement annuel, principalement en raison de la situation du Venezuela. Quarante-quatre Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions, et trois Membres (Honduras, Mauritanie et Papouasie-Nouvelle-Guinée) ont vu l'ensemble de leurs droits suspendus en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, cinq étaient exposés à une suspension de l'ensemble de leurs droits en vertu de l'Article 5.3 et 12 à la perte de leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

### 2.2. Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2019 a été fixé à un seuil ambitieux de 4,0 millions de CHF. En raison de dépenses moins élevées que prévu sur les programmes et de la non-réception de certaines subventions en temps voulu, les dépenses effectives de contributions volontaires ont été inférieures de 25 % au montant budgété.

Début 2019, les annonces de contributions de donateurs s'élevaient à 1,5 million de CHF. Pendant l'année, les donateurs se sont fermement engagés à verser à l'UIP un montant supplémentaire de 6,3 millions de CHF, assujettis à des conditions particulières énoncées dans les accords. Durant la même période, 3,0 millions de CHF ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de 4,9 millions de CHF.

En 2019, le montant total des contributions volontaires recueillies et dépensées s'est élevé à 3 003 257 CHF, soit un montant similaire à celui de l'exercice 2018.

### 2.3. Contribution du personnel

Sept pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (État des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2019, une somme de 25 215 CHF a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France et au Canada.

### 2.4. Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré, en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. La performance des marchés a été remarquablement bonne en 2019 et, en glissement annuel, la valeur des portefeuilles de l'UIP et de la Caisse de prévoyance a enregistré des gains non réalisés de 679 128 CHF. Pour le moment, la valeur de marché des unités du fonds commun de placement est restée robuste sur le début de l'année 2020. Les taux d'intérêt restent très bas, voire négatifs suite aux décisions prises par la Banque nationale suisse depuis plusieurs années, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements à faible risque. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

### 3. Dépenses

Conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 ainsi qu'en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2019 de l'UIP a été organisé autour des huit objectifs stratégiques et des catalyseurs.

Soixante-douze pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les huit objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 28 % des dépenses, va directement aux catalyseurs, à savoir : gouvernance et contrôle internes efficaces, qui couvre les coûts associés à la Présidence, au Comité exécutif et au Cabinet du Secrétaire général ; visibilité, plaidoyer et communication de l'UIP ; intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits ; secrétariat efficace et doté des ressources adéquates, ce qui englobe les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et d'autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données plus précises dans l'état V (État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 18.

#### 3.1. Objectif stratégique n° 1 : Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques

En 2019, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif se situait 2 % au-dessus du budget, soit à 2 195 939 CHF. Le budget comprenait des contributions volontaires concernant les partenariats-pays du PNUD (Myanmar en particulier), le Centre pour l'innovation au parlement et un nouveau projet financé par l'Union européenne à Djibouti.

#### 3.2. Objectif stratégique n° 2 : Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes

Les dépenses ordinaires sur la promotion de l'égalité hommes-femmes étaient, en clôture de l'exercice, inférieures aux sommes budgétées pour ce qui est des salaires, des voyages, de l'interprétation et des honoraires des consultants. Les dépenses volontaires ont été inférieures aux prévisions initiales essentiellement parce que les nouvelles subventions attendues n'ont pas été concrétisées durant l'année. Aussi les dépenses pour l'objectif de promotion de l'égalité hommes-femmes sont-elles inférieures au budget en clôture d'exercice, avec un total de dépenses pour l'année de 963 847 CHF.

#### 3.3. Objectif stratégique n° 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme

Un montant de 1 408 501 CHF a été consacré aux activités de promotion et de protection des droits de l'homme, soit 9 % de moins que ce qui était prévu dans le budget, sachant que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné la situation de 533 parlementaires appartenant à 40 pays. Des fonds volontaires ont été alloués à cet objectif sur les subventions de l'Agence suédoise de développement international (ASDI) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

#### 3.4. Objectif stratégique n° 4 : Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité

Le total des dépenses des fonds de l'UIP au titre de cet objectif, à hauteur de 508 004 CHF, a été inférieur au montant budgété. Les dépenses extrabudgétaires anticipées au titre de la lutte contre le terrorisme ont été moins élevées que prévu, en raison du retard pris par les négociations de deux accords financiers dont la signature était attendue en 2019. Au titre de l'accord de partenariat entre l'UIP et l'ONU, le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) a financé sur ses propres fonds des activités programmatiques supplémentaires en 2019.

### 3.5. Objectif stratégique n° 5 : Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires

Les dépenses au titre des activités en faveur des Membres se sont élevées à 3 384 267 CHF en fin d'exercice, soit 2 % de moins que ce qui était prévu au budget. Des économies ont été réalisées sur le budget des Commissions permanentes ainsi que sur la première et la seconde Assemblées.

On trouvera des données comparatives sur les principaux postes de coût des différentes Assemblées dans les tableaux ci-après. À Doha et à Saint-Pétersbourg, les parlements hôtes ont apporté un appui financier supplémentaire au budget de l'UIP.

#### Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Doha 2019	Genève 2018	Dhaka 2017
Heures sup. permanents	37 063	32 664	29 422
Temporaires/serv. contractuels	480 631	518 698	593 279
Frais de voyage et connexes	364	41 258	125 961
Fret/communication	319	4 354	18 690
Fournitures/matériel/services	8 593	159 551	2 723
Publications	14 177	10 766	3 450
Cadeaux/frais de représentation	8 132	10 657	3 998
<b>Total des dépenses</b>	<b>549 728</b>	<b>777 948</b>	<b>777 523</b>

#### Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Belgrade 2019	Genève 2018	St.-Pétersbourg 2017
Heures sup. permanents	34 797	20 679	39 802
Temporaires/serv. contractuels	566 273	523 050	459 550
Frais de voyage et connexes	75 724	43 830	477
Fret/communication	11 682	4 334	227
Fournitures/matériel/services	6 603	147 768	1 458
Publications	13 301	16 799	3 440
Cadeaux/frais de représentation	4 087	7 365	7 463
<b>Total des dépenses</b>	<b>712 467</b>	<b>763 824</b>	<b>512 417</b>

### 3.6. Objectif stratégique n° 6 : Promouvoir l'autonomisation des jeunes

Le total des dépenses au titre de l'objectif de promotion de l'autonomisation des jeunes, à hauteur de 251 659 CHF, a été inférieur au montant budgété. Des fonds supplémentaires promis par le Gouvernement de la Guinée équatoriale n'ayant pas encore été versés, des dépenses ont été reportées dans l'attente de l'arrivée des fonds.

### 3.7. Objectif stratégique n° 7 : Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement

Les dépenses encourues au titre de l'Objectif stratégique 7 se sont élevées à 651 607 CHF, couvertes pour la plupart par des sources volontaires. Les dépenses au titre de cet objectif ont été plus faibles qu'initialement prévu, notamment en raison de frais de personnel inférieurs aux montants budgétés en 2019. Pour la plupart des activités nationales relatives aux ODD et aux changements climatiques, les parlements hôtes ont pris en charge un certain nombre de frais, réduisant d'autant les coûts pour l'UIP. La plupart des experts invités à prendre part aux séminaires régionaux sur les ODD ont été payés par l'ONU ou le parlement hôte, alors que cette dépense avait été budgétée par l'UIP. Les

activités liées à la santé, prévues dans le cadre des accords existants, ont été intégralement financées et réalisées, tandis que d'autres activités ont été retardées par la finalisation d'un nouvel accord avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

### **3.8. Objectif stratégique n° 8 : Comblé le déficit démocratique dans les relations internationales**

Cet objectif a été principalement atteint grâce au Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York. Le coût de ce bureau et de ses activités s'est monté à 889 351 CHF, soit 4 % de moins que prévu dans le budget, en partie parce que le dollar américain est resté faible vis-à-vis du franc suisse pendant la majeure partie de l'année.

### **3.9. Catalyseurs et autres charges**

#### **Gouvernance et contrôle internes efficaces**

Les résultats visés au titre du catalyseur "gestion des activités et gouvernance" ont été atteints pour une dépense totale de 916 532 CHF en 2019, soit 2 % de moins que prévu dans le budget.

#### **Visibilité, plaidoyer et communication**

Le total des dépenses au titre de ce catalyseur a été de 958 429 CHF au cours de cette année de transition pour la communication. La refonte du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes a donné lieu à de nouveaux travaux. Ces dépenses d'investissement sont reprises à la section 5. Il avait été prévu qu'une partie des travaux relatifs au site web serait financée sur le budget annuel des recettes, ce qui n'a pas été nécessaire. Il s'en est suivi une économie de 13 % sur celui-ci.

#### **Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits**

Les activités de formation et d'information relatives à la promotion de l'intégration des questions de genre et de l'adoption d'une approche fondée sur les droits pour les activités de l'UIP ont bénéficié d'une petite affectation budgétaire, sur laquelle 271 CHF ont été utilisés en 2019.

#### **Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates**

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent la finance, l'administration et les ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à 2 497 200 CHF, soit 6 % de moins que prévu dans le budget. Ces économies ont été principalement réalisées dans les domaines de l'amortissement, de la location de matériel, de l'affranchissement et des fournitures de bureau.

#### **Autres charges**

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2019, les Membres de l'UIP ont été dans l'ensemble moins prompts que les années précédentes à s'acquitter de leurs contributions, la situation du Venezuela pesant lourd dans la balance. En application des normes IPSAS, il est nécessaire de constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans ; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de 71 747 CHF, pour atteindre 321 343 CHF (28 % du total des contributions dues par les Membres).

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux de Parlement s'est élevée à 19 457 CHF (16 371 CHF en 2018), auxquels se sont ajoutés des fonds provenant de la dissolution de la Fondation parlementaire mondiale.

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée en 2019, au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP. Cette réserve se monte actuellement à 415 114 CHF. Les fenêtres du bâtiment ont été rénovées en 2018 et 2019, et le coût amorti de cette opération sera compensé par les réserves accumulées en 2019 et dans les 25 années à venir, comme prévu.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de 25 100 CHF a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2019, 8 719 CHF provenant de la réserve totale accumulée de 31 514 CHF ont été consacrés à des activités concernant les changements climatiques.

Le Fonds de solidarité parlementaire détenait 92 744 CHF en fin d'exercice, le Qatar l'ayant abondé d'un montant de 67 496 CHF. Une aide au financement des déplacements, demandée par les Îles Salomon, a été approuvée en 2019 et sera appliquée en 2020.

#### 4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V (État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs). En 2019, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de 963 847 CHF, soit 7 % des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2019		2018	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel UIP – Services généraux	14	82 %	16	89 %
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	13	52 %	14	54 %
Femmes dans le personnel UIP – Total	27	64 %	30	68 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	1	50 %	2	67 %
Femmes promues en cours d'exercice	-	-	3	75 %

#### 5. Dépenses d'investissement

En 2019, 83 256 CHF ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de véhicules, et de matériel et pour l'entretien des locaux, y compris le remplacement régulier de matériels informatiques et de communication obsolètes. Sur ce montant, 49 431 CHF ont été utilisés pour terminer le remplacement des fenêtres du Siège de l'UIP, conformément aux obligations légales. Cette opération aura l'avantage d'améliorer la sécurité du bâtiment ainsi que son efficacité énergétique, ce qui est en phase avec les engagements de l'UIP en matière de changements climatiques.

Une somme de 84 900 CHF a été consacrée à la poursuite du développement du site web de l'UIP et de sa plateforme de données ouvertes, dans le but de rendre le site plus interactif et d'en faciliter l'emploi par les Membres.

#### 6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée en 2005, honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.



Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2019. On trouvera dans la note 12 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

## 7. Recommandations

Conformément à l'Article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2019.

## 8. Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

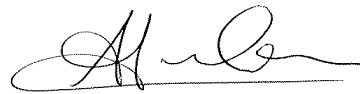
La Direction de l'UIP répond de la fiabilité, de l'intégrité, et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux normes IPSAS. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong  
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis  
Directrice  
Division des Services administratifs

## 9. Rapport du vérificateur des comptes

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES

Au Comité exécutif de l'UIP

#### Rapport sur l'audit des états financiers

##### Opinion

Le CDF a effectué l'audit des états financiers de l'UIP, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état de la performance financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A son avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP.

##### Fondement de l'opinion

Le CDF a effectué son audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui lui incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Le CDF est indépendant de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux états financiers en Suisse, et il s'est acquitté des autres responsabilités déontologiques qui lui incombent selon ces règles. Il estime que les éléments probants qu'il a obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

##### Responsabilités du Secrétaire général pour les états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS et au Règlement financier de l'UIP, ainsi que du contrôle interne que l'UIP considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'UIP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'en appliquer le principe comptable, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider l'UIP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Secrétaire général de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

##### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Ses objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant son opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, le CDF exerce son jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Le CDF identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Le CDF acquiert une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- Le CDF apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétariat général, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Le CDF tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétariat général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si le CDF conclut à l'existence d'une incertitude significative, le CDF est tenu d'attirer l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ses conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de son rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- Le CDF évalue la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Le CDF communique au Comité exécutif par le biais du Sous-Comité des Finances notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et ses constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qu'il aurait relevée au cours de son audit.

Berne, le 5 mars 2020

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES DE LA CONFEDERATION SUISSE<sup>1</sup>  
(Vérificateur extérieur)



Eric-Serge Jeannet  
Vice-directeur



Martin Köhli  
Responsable de centre de compétences

<sup>1</sup> Adresse postale: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne

## 10. État de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État I :

### État de la situation financière

au 31 décembre 2019

En CHF (francs suisses)

	2019	2018
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse	14 483	13 658
Liquidités sur comptes courants	4 746 575	4 080 445
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	392 773	335 638
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>4 738 919</u>	<u>4 738 877</u>
Sous-total des liquidités et équivalents (note 3)	9 892 751	9 168 618
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (note 4)	805 643	872 329
de donateurs (note 4)	3 923 433	403 100
en remboursements d'impôts	52 313	75 207
Autres	<u>17 704</u>	<u>53 046</u>
Sous-total des sommes à recevoir	4 799 093	1 403 682
Placements (note 5)	6 945 168	7 243 100
Autres actifs courants (note 6)	<u>85 749</u>	<u>180 100</u>
Sous-total des actifs courants	21 722 760	17 995 500
<b>Actifs non courants</b>		
Actifs immobilisés (note 7)		
Bâtiment et terrain	8 029 536	8 237 189
Mobilier	17 510	24 298
Équipement général	43 633	59 033
Matériel informatique	71 248	79 268
Véhicules	<u>4 575</u>	<u>10 675</u>
	8 166 503	8 410 464
Actifs incorporels (note 8)	252 332	246 787
Sous-total des actifs non courants	8 418 835	8 657 251
<b>Total de l'actif</b>	<u><u>30 141 595</u></u>	<u><u>26 652 751</u></u>

	2019	2018
<b>PASSIF</b>		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	343 077	217 062
Avances des Membres	268 467	337 639
Recettes comptabilisées d'avance (note 9)	5 492 408	1 554 798
Emprunts (note 10)	<u>189 600</u>	<u>189 600</u>
Sous-total du passif courant	6 293 552	2 299 099
Emprunts à long terme (note 10)	4 992 470	5 120 998
Caisse de prévoyance fermée (note 11)	11 958 951	12 306 973
Autres prestations au bénéfice des employés (note 11)	<u>1 431 981</u>	<u>1 517 019</u>
Sous-total du passif non courant	18 383 401	18 944 990
<b>Total du passif</b>	<b>24 676 953</b>	<b>21 244 089</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Fonds réservés (note 13)	437 909	431 683
Gains/ pertes actuariels comptabilisés dans l'actif net	-4 262 739	-3 787 393
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>9 289 478</u>	<u>8 764 378</u>
<b>Actif net</b>	<b><u>5 464 647</u></b>	<b><u>5 408 668</u></b>

## 11. État des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**État II :**

**État des résultats financiers**

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

En CHF (francs suisses)

	2019	2018
<b>Recettes (note 18)</b>		
Contributions des Membres	10 526 650	10 515 200
Contributions volontaires	3 003 257	3 014 508
Rapport des placements	679 128	-347 545
Divers	23 439	47 601
<b>Total des recettes</b>	<b>14 232 474</b>	<b>13 229 765</b>
<b>Dépenses (note 18)</b>		
Personnel permanent	8 123 114	8 167 655
Personnel temporaire	2 833 084	2 997 575
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-823 368	-846 219
Voyages	1 237 460	1 017 822
Services contractuels	732 690	1 004 550
Dépenses de fonctionnement	643 993	738 720
Fournitures, matériel et équipement	103 985	127 897
Provision pour créances douteuses	71 747	95 895
Subventions et honoraires	92 773	116 699
Amortissement des actifs (notes 7 et 8)	406 572	339 186
Amortissement de l'emprunt (note 10)	61 072	62 533
Passation statutaire de contributions de Membres par profits et pertes	187 860	0
Pertes de change	30 167	14 191
<b>Total des dépenses</b>	<b>13 701 149</b>	<b>13 836 505</b>
<b>Excédent/Déficit de fonctionnement</b>	<b>531 325</b>	<b>-606 741</b>

## 12. État des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

État III :

### État des variations de l'actif net

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

En CHF (francs suisses)

	Solde cumulé des fonds	Gains/pertes actuariels	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8 414 639		500 518	8 915 157
Virement aux réserves	-83 500		83 500	-
Résultat net 2014	<u>694 803</u>		<u>-51 508</u>	<u>643 295</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2014	9 025 942		532 510	9 558 452
Virement aux réserves	-25 700		25 700	-
Résultat net 2015	<u>-413 721</u>		<u>-80 875</u>	<u>-494 596</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2015	8 586 521		477 335	9 063 856
Virement aux réserves	-30 400		30 400	-
Résultat net 2016	<u>-216 502</u>		<u>-79 908</u>	<u>-296 409</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2016	8 339 619	-	427 828	8 767 447
Réévaluation des primes de réinstallation en tant qu'obligations à long terme	116 267	-	-	116 267
Rectification suppression corridor	-	-2 636 187	-	-2 636 187
Rectification amortissement 2015	67 001	-67 001	-	-
Rectification amortissement 2016	<u>84 753</u>	<u>-84 753</u>	-	-
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2016	8 607 640	-2 787 941	427 828	6 247 527
Comptabilisation Gains/pertes actuariels	-	-471 306	-	-471 306
Virement aux réserves	-30 600	-	30 600	-
Résultat net 2017	<u>791 511</u>	-	<u>-24 177</u>	<u>767 334</u>
Solde de clôture retraité au 31 décembre 2017	9 368 551	-3 259 247	434 251	6 543 555
Virement aux réserves (note 13)	-28 100	-	28 100	-
Comptabilisation Gains/ pertes actuariels	-	-528 146	-	-528 146
Résultat net 2018	<u>-576 073</u>	-	<u>-30 668</u>	<u>-606 741</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2018	8 764 378	-3 787 393	431 683	5 408 668
Virement aux réserves (note 13)	-25 100	-	25 100	-
Comptabilisation Gains/ pertes actuariels	-	-475 346	-	-475 346
Résultat net 2019	<u>550 199</u>	-	<u>-18 874</u>	<u>531 325</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2019	9 289 477	-4 262 739	437 909	5 464 647

## 13. État des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**État IV :**

**État des flux de trésorerie**

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

En CHF (francs suisses)

	2019	2018
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) de fonctionnement	531 325	-606 741
Amortissement	406 572	339 186
Amortissement de l'emprunt	61 072	62 533
Augmentation / diminution des sommes à recevoir	-2 810 411	-233 162
Augmentation / diminution des autres actifs courants	94 352	93 687
Augmentation / diminution des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	3 409 453	-1 225 264
Augmentation / diminution des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance comptabilisée dans l'État II	-823 368	-846 219
Augmentation / diminution des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>-85 038</u>	<u>121 825</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>783 957</b>	<b>-2 294 155</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des placements</b>		
Augmentation / diminution des placements	297 932	1 324 797
Augmentation / diminution des actifs incorporels	-84 900	-214 020
Augmentation / diminution Bien immobilier, installation et matériel	<u>-83 256</u>	<u>-283 091</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des placements</b>	<b>129 776</b>	<b>827 686</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189 600</u>	<u>-189 600</u>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-189 600</b>	<b>-189 600</b>
<b>(Augmentation) / Diminution nette des liquidités et équivalents</b>	<b>724 132</b>	<b>-1 656 070</b>
<b>Liquidités et équivalents en début d'exercice</b>	<b>9 168 623</b>	<b>10 824 692</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>9 892 755</b>	<b>9 168 623</b>

\* La différence de 4 CHF entre les liquidités et équivalents en fin d'exercice dans l'État IV et l'État I est due à un arrondi.



## 14. État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**État V :**

### État des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

En CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
<b>Recettes</b>				
Contributions des Membres	10 515 200	10 515 200	10 526 650	11 450
Fonds de roulement	422 000	422 000	-	-422 000
Contribution du personnel	1 099 700	1 099 700	1 057 109	-42 591
Contributions volontaires	4 034 400	4 034 400	3 003 257	-1 031 143
Intérêts	100 000	100 000	194 822	94 822
Divers	<u>16 000</u>	<u>16 000</u>	<u>13 110</u>	<u>-2 890</u>
<b>Total des recettes</b>	16 187 300	16 187 300	14 794 949	-1 392 351
<b>Dépenses</b>				
Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques	2 146 400	2 146 400	2 195 939	49 539
Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes	1 174 300	1 174 300	963 847	-210 453
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 544 100	1 544 100	1 408 501	-135 599
Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité	1 102 700	1 102 700	508 004	-594 696
Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires	3 437 600	3 437 600	3 384 267	-53 333
Promouvoir l'autonomisation des jeunes	344 700	344 700	251 659	-93 041
Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement	1 002 700	1 002 700	651 607	-351 093
Comblar le déficit démocratique dans les relations internationales	927 100	927 100	889 351	-37 749
Gouvernance et contrôle internes efficaces	934 300	934 300	916 532	-17 768
Visibilité, plaidoyer et communication	1 097 200	1 097 200	958 429	-138 771
Intégration des questions de genre et approche fondée sur les droits	10 000	10 000	271	-9 729
Secrétariat efficace et doté des ressources adéquates	2 658 900	2 658 900	2 497 200	-161 700
Divers	106 000	106 000	91 204	-14 796
Suppressions	<u>-298 700</u>	<u>-298 700</u>	<u>-201 877</u>	<u>96 823</u>
<b>Total des dépenses</b>	16 187 300	16 187 300	14 514 935	-1 672 365
Excédent de fonctionnement	-	-	280 014	280 014

## NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'États souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les États et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Établi par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs, et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de la gestion des avoirs de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et comprend, outre le Secrétaire général, un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, un représentant du personnel de l'UIP et un représentant des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

## **NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'UIP a adopté les dispositions de la norme IPSAS 40, qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La norme IPSAS 41, relative aux changements des méthodes comptables concernant les instruments financiers, et la norme IPSAS 42, relative aux avantages sociaux, seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

### **Avances de Membres**

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

### **Emprunt**

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Liquidités, placements et autres actifs financiers**

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des parts de fonds communs de placement comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

### **Caisse de prévoyance fermée**

Avant d'être affiliée à la CCPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1<sup>er</sup> janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1<sup>er</sup> mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est *in fine* responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

### **Prestations au bénéfice des employés**

Des réserves sont créées pour assurer les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) déterminées par un actuair indépendant selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ainsi que la conversion en numéraire des congés accumulés, calculés par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées, mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'Article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les

institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS 39. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

### **Comptabilisation des dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses. Les contributions volontaires à recevoir dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées en fonction du cours du franc suisse à la date de clôture.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Transactions en monnaies étrangères**

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

### **Actifs immobilisés**

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de 2 000 CHF sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC

(*International Valuation Standard Committee*) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Bâtiments – fenêtres	25 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Équipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

### Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent 2 000 CHF.

### Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

### Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

### Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés ; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

### **Sommes à payer et charges**

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

### **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

### **Sommes à recevoir**

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque État. Les contributions à recevoir de donateurs dans d'autres monnaies que le franc suisse sont réévaluées à la date de clôture.

### **Comptabilisation des recettes**

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

### **Information sectorielle**

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

### **Impôts**

Les deux États dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les États-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux États-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'État de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

### **Utilisation des estimations**

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

### NOTE 3 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS

Montant en CHF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Encaisse	14 483	13 658
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	3 143 459	2 896 351
Comptes courants auprès de banques – en d'autres monnaies	<u>781 576</u>	<u>479 518</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	3 925 035	3 375 869
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	415 114	425 269
Comptes courants auprès de banques – en d'autres monnaies	16 752	17 039
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>389 675</u>	<u>262 268</u>
Total des comptes courants réservés	821 540	704 576
Sous-total des comptes courants	4 746 575	4 080 445
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	307 726	301 050
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>85 047</u>	<u>34 588</u>
Sous-total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	392 773	335 638
Dépôt à terme en CHF (non réservés)	534 886	534 886
Compte d'épargne en CHF (non réservés)	<u>4 204 033</u>	<u>4 203 991</u>
Sous-total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	4 738 919	4 738 877
<b>Total des liquidités et équivalents</b>	<b>9 892 751</b>	<b>9 168 618</b>

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été négatif en 2019 (0,36 % en 2018).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poor's :

Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
Montant	649 733	9 228 535	14 483	9 892 751
Pourcentage	6 %	94 %	0 %	100 %

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officieusement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a eu besoin de facilités de caisse ni en 2019 ni en 2018.





<b>Membre ou Membre associé (montant en CHF)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Dettes spéciale</b>	<b>Total</b>
République centrafricaine	10 400	10 400	6 200	-	-	-	-	27 000
République dominicaine	17 700	17 700	17 400	8 000	-	-	-	60 800
Sainte-Lucie	10 400	10 400	-	-	-	-	-	20 800
Saint-Vincent-et-les Grenadines	10 400	-	-	-	-	-	-	10 400
Sao Tomé-et-Principe	10 400	10 400	-	-	-	-	-	20 800
Sierra Leone	10 400	10 400	222	-	-	-	-	21 022
Soudan	11 500	11 500	132	-	-	-	-	23 132
Soudan du Sud	10 400	10 400	1 356	-	-	-	-	22 156
Tadjikistan	11 500	4 456	-	-	-	-	-	15 956
Tchad	11 500	-	-	-	-	-	-	11 500
Tuvalu	10 400	657	-	-	-	-	-	11 057
Uruguay	232	-	-	-	-	-	-	232
Vanuatu	10 400	10 400	-	-	-	-	-	20 800
Venezuela (République bolivarienne du)	81 300	81 300	79 700	84 200	-	-	-	326 500
Zimbabwe	11 500	8 729	-	-	-	-	-	20 229
Parlement andin	2 100	2 100	1 900	-	-	-	-	6 100
Assemblée parlementaire de la Francophonie	1 050	-	-	-	-	-	-	1 050
Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	1 000	1 000	1 000	150	-	-	-	3 150
Parlement centraméricain	993	-	-	-	-	-	-	993
Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	1 000	1 000	900	-	-	-	-	2 900
Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	963	-	-	-	-	-	-	963
Soldes mineurs	350	-	-	-	-	-	-	350
<b>Total</b>	<b>502 873</b>	<b>302 769</b>	<b>183 439</b>	<b>110 670</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 233</b>	<b>1 126 985</b>
<i>Chiffres comparatifs 2018</i>			176 603	12 560	12 000	21 200	27 233	
Moins créances douteuses			-183 439	-110 670	0	0	-27 233	-321 343
<b>Sommes nettes à recevoir des Membres</b>	<b>502 873</b>	<b>302 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>805 643</b>

Au titre de l'Article 10, alinéa 2 du Règlement financier, le Secrétaire général peut, après une enquête approfondie, passer des pertes d'actifs par profits et pertes, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis aux vérificateurs des comptes en même temps que les comptes annuels. Le Secrétaire général a passé en profits et pertes, à hauteur de 187 860 CHF, les arriérés des Parlements du Honduras, de la Mauritanie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont les droits ont été suspendus par le Conseil directeur en 2019. Le compte de ces montants dus sera conservé hors livres.

#### **Passation de contributions par profits et pertes suite à la suspension des droits de Membres par le Conseil directeur**

<b>Membre</b>	<b>Total</b>
Honduras	90 000
Mauritanie	41 060
Papouasie-Nouvelle-Guinée	56 800
<b>Total</b>	<b>187 860</b>

### Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des sommes à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Après une augmentation nette de la provision de 71 747 CHF (augmentation de 95 895 CHF en 2018), la provision pour créances douteuses s'établissait à 321 343 CHF, soit 28,5 % (28,6 % en 2018) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Solde d'ouverture	249 596	153 701
Changement de la dotation	160 207	95 895
Pertes et profits statutaires	-88 460	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>321 343</b>	<b>249 596</b>

### Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Montant en CHF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Guinée équatoriale	9 681	9 882
Programme des Nations Unies pour le développement	8 128	17 945
ONU Femmes	22 935	12 094
Bureau des affaires de désarmement	58 126	0
SIDA	3 129 681	0
PMNCH	33 750	67 500
Chine	585 000	0
Union européenne	76 132	295 680
<b>Total</b>	<b>3 923 433</b>	<b>403 100</b>

### Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2019 et non encore remboursés à la date du bilan.

## NOTE 5 PLACEMENTS

Conformément au règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2019, les placements ont enregistré un gain de 679 128 CHF (perte de -347 545 CHF 2018).

Montant en CHF	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Actif courant</b>		
Fonds communs de placement	<u>2 758 752</u>	<u>2 556 576</u>
Sous-total des placements de l'UIP	2 758 752	2 556 576
Fonds communs - Flexible Fund CHF	<u>4 186 416</u>	<u>4 686 524</u>
Total des placements de la Caisse de prévoyance	4 186 416	4 686 524
<b>Total des placements</b>	<b>6 945 168</b>	<b>7 243 100</b>

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables, mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les unités détenues par l'UIP et par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan.

**NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS**

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2019 telles que les loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New York. Les autres actifs comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

<b>Montant en CHF</b>	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Avances pour des projets et des voyages	42 717	32 763
Dépenses réglées d'avance	33 313	137 499
Caution	<u>9 719</u>	<u>9 838</u>
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>85 749</b>	<b>180 100</b>

## NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève, mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS. En 2018 et 2019, les fenêtres ayant été remplacées, la valeur du bâtiment a été ajustée et l'amortissement de cet investissement a commencé.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrains		Mobilier		Matériel informatique et communication		Équipement général		Véhicules		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Coût historique au 1 <sup>er</sup> janvier	9 968 120	9 737 014	563 289	556 872	375 277	421 603	105 026	105 026	69 981	69 981	11 081 692	10 890 495
Acquisitions	49 431	231 106	-	6 417	33 825	45 568	-	-	-	-	83 256	283 091
Ventes	-	-	-	-	-28 436	-91 894	-	-	-	-	-28 436	-91 894
Coût historique au 31 décembre	10 017 551	9 968 120	563 289	563 289	380 666	375 277	105 026	105 026	69 981	69 981	11 136 512	11 081 692
Amortissement cumulé	-1 730 930	-1 481 576	-538 991	-532 090	-296 008	-347 610	-45 993	-44 709	-59 306	-53 206	-2 671 228	-2 459 191
Amortissement ajusté en fonction des ventes					28 436	91 894					28 436	91 894
Amortissement exercice en cours	<u>-257 084</u>	<u>-249 355</u>	<u>-6 788</u>	<u>-6 900</u>	<u>-41 846</u>	<u>-40 293</u>	<u>-15 400</u>	<u>-1 283</u>	<u>-6 100</u>	<u>-6 100</u>	<u>-327 218</u>	<u>-303 931</u>
Amortissement total cumulé	-1 988 014	-1 730 930	-545 778	-538 991	-309 418	-296 008	-61 393	-45 993	-65 406	-59 306	-2 970 009	-2 671 228
Valeur nette de report au 1 <sup>er</sup> janvier	8 237 189	8 255 438	17 510	24 298	79 268	73 993	59 033	60 317	10 675	16 775	8 166 503	8 410 464
Valeur nette de report au 31 décembre	<b>8 029 536</b>	<b>8 237 189</b>	<b>17 510</b>	<b>24 298</b>	<b>71 248</b>	<b>79 268</b>	<b>43 633</b>	<b>59 033</b>	<b>4 575</b>	<b>10 675</b>	<b>8 166 503</b>	<b>8 410 464</b>

## NOTE 8 ACTIFS INCORPORELS

En 2018, l'UIP a achevé un vaste remaniement de son site web public et de sa plateforme de données ouvertes. Le développement comprenait une refonte complète du site et des améliorations de la plateforme pour rendre les informations plus accessibles et pour mettre à disposition des données parlementaires plus approfondies. Le nouveau site a été ouvert à la consultation en 2018.

L'amortissement de cet investissement a commencé dès que le site est devenu pleinement opérationnel. Des travaux supplémentaires ont été effectués en 2019 pour rendre le site plus interactif et en faciliter l'emploi par les Membres.

<b>Développement du site web</b>		
Montant en CHF	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Coût historique au 1 <sup>er</sup> janvier	282 042	68 021
Acquisitions	84 900	214 020
Ventes	<u>-</u>	<u>-</u>
Coût historique au 31 décembre	366 942	282 042
Amortissement cumulé	-35 255	-
Amortissement exercice en cours	<u>-79 354</u>	<u>-35 255</u>
Valeur nette de report	-114 609	-35 255
Valeur nette de report au 1 <sup>er</sup> janvier	246 787	68 021
<b>Valeur nette de report au 31 décembre</b>	<b>252 332</b>	<b>246 787</b>

## NOTE 9 RECETTES COMPTABILISÉES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2019 un total de 3 003 257 CHF (3 014 508 CHF en 2018). Au 31 décembre 2019, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à 4 907 407 CHF (1 554 798 CHF en 2018).

Projet (Montant en CHF)	Baillieur de fonds	Solde non dépensé d'engagement s antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2019	Fonds utilisés en 2019	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-174 822	6 351	-	-168 471	168 471
Questions de genre	Irish Aid	-	-162 801	-	-162 801	162 801
Appui général aux programmes	Angola	-57 811	-	24 959	-32 851	32 851
Assemblée de Doha	Qatar	-	-262 504	262 504	-	-
Résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU*	UNODA	-	-	58 126	58 126	-
Migrations	Micronésie	-54 002	-	1 561	-52 441	52 441
RD Congo	PNUD	-4 082	-	-	-4 082	4 082
Réunion	HCDH	-	-15 135	15 135	-	-
Lutte contre le terrorisme	Bénin	-	-17 074	17 074	-	-
Myanmar	PNUD	17 945	-17 945	-	-	-
Myanmar	PNUD	-	-319 810	327 938	8 128	-
Fonds de solidarité parlementaire	Membres de l'UIP	-25 249	-67 496	-	-92 744	92 744
Turquie	ONU Femmes	12 094	-79 970	90 811	22 935	-
Guide sur l'apatridie	HCR	-826	-	-	-826	826
Livre d'anniversaire	Koweït	-	-35 000	-	-35 000	35 000
Appui général aux programmes	WSD	-73 270	-	73 270	-	-
MNCH	OMS	-13 048	-130 000	-	-143 048	143 048
Lutte contre le terrorisme	Bangladesh	-	-99 171	99 171	-	-
Financement du développement	Chine	-717 015	-	351 363	-365 652	365 652
MNCH	PMNCH	-130 731	-	83 487	-47 245	47 245
Lutte contre le terrorisme	Chine	-	-982 600	100 100	-882 500	882 500
Financement global	SIDA	-	-4 702 098	1 365 853	-3 336 245	3 336 245
Djibouti	Union européenne	-295 680	3 535	131 906	-160 239	160 239
Réconciliation	ACDI	-8 261	-	-	-8 261	8 261
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>-1 524 760</b>	<b>-6 881 717</b>	<b>3 003 257</b>	<b>-5 403 219</b>	<b>5 492 407</b>

\* Le solde d'engagement de 58 126 CHF pour le projet "Résolution 1540 du Conseil de sécurité" est entièrement compensé par les sommes à recevoir du donateur, le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), comme indiqué dans le tableau des sommes à recevoir des donateurs figurant dans la Note 4 et ne représente pas un solde disponible pour un engagement futur.

## NOTE 10 EMPRUNT

L'UIP a emprunté 9 480 000 CHF à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 1,15 %.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 % qu'elle n'a pas eu à payer en 2019 était de 61 072 CHF (62 533 CHF en 2018) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de 1 071 824 CHF (1 135 802 CHF en 2018). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189 600	189 600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948 000	948 000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>5 119 200</u>	<u>5 308 800</u>
Total du passif non courant	6 067 200	6 256 800
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1 074 730</u>	<u>1 135 802</u>
Total du passif non courant au coût amorti	4 992 470	5 120 998
<b>Total de l'emprunt</b>	<b>5 182 070</b>	<b>5 310 598</b>



## NOTE 11 SOMMES EXIGIBLES AU BÉNÉFICE DES EMPLOYÉS

### Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) L'UIP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la "Caisse"), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Il s'agit d'un fonds de pension multi-employeurs à prestations définies. Comme l'énonce l'alinéa b de l'Article 3 du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés présents et passés d'autres organisations affiliées, c'est pourquoi il n'existe pas de base cohérente et fiable pour l'allocation de l'obligation, des actifs et des passifs de la Caisse entre les différentes organisations. L'UIP et la Caisse, de même que les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude pour une utilisation comptable, la part proportionnelle de l'UIP dans l'obligation au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts liés au régime. L'UIP a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, Avantage du personnel. Les cotisations versées par l'UIP à la Caisse pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats financiers.

Le Règlement de la Caisse commune des pensions dispose que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la Caisse consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'Article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'Article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été effectuée au 31 décembre 2017 et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. La Caisse a utilisé un report des données de participation du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 pour l'établissement des états financiers de 2018.

L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2017 a mis en évidence un taux de couverture des passifs actuariels par les actifs actuariels de 139,2 %, sous réserve de futurs ajustements de pensions. Ce taux était de 102,7 % en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, de verser une participation pour couvrir un déficit au titre de l'Article 26 du Règlement de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé du régime. De plus, la valeur marchande des actifs dépasse aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'Article 26.

Si l'Article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée serait tenue de payer une somme calculée au prorata des cotisations versées par elle à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation actuarielle. Le total des cotisations payées à la Caisse pendant les trois dernières années (2016, 2017 et 2018) se monte à 7 131,56 millions d'USD, dont 0,01 % ont été versés par l'UIP.

En 2019, les contributions versées à la Caisse se sont élevées à 1,05 million d'USD (1 million d'USD en 2018). Les contributions dues en 2020 devraient être de l'ordre de 1 million d'USD.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte de la Caisse. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation qui utilise cette somme au bénéfice exclusif des membres de son personnel qui sont participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant est fixé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies après évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date de fin d'affiliation ; ce montant ne saurait, toutefois, comprendre une fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et rend compte de cette vérification chaque année au Comité mixte de la Caisse ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Cette ancienne Caisse de prévoyance a été fermée et n'est plus accessible à de nouveaux membres depuis 2005. Elle est directement régie par l'UIP et ne dispose pas de structure d'administration indépendante. Aux termes de l'Accord de Siège de l'UIP avec la Confédération helvétique, cette Caisse de prévoyance n'est soumise à aucune autorité réglementaire suisse, ni fédérale ni cantonale. La Caisse de prévoyance étant fermée et la moitié des engagements actuariels définis étant financée par des investissements, le risque que cette caisse ait à l'avenir un impact sur les flux de trésorerie de l'UIP est mince. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuaire indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2019, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	0,20 %	0,60 %
Hausse des salaires	1,00 %	1,00 %
Hausse des pensions	1,00 %	1,00 %

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2019	2018
Somme exigible au titre des pensions	11 958 951	12 306 973
Actifs de la Caisse de prévoyance	4 717 175	5 101 372
<b>Passif net</b>	<b>7 241 776</b>	<b>7 205 601</b>

Montant en CHF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Changement des obligations au titre des prestations</b>		
Obligations au titre des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	12 306 973	12 625 046
Coût des services rendus	9 766	9 806
Coût en intérêts	71 129	48 691
Contributions des employés	10 329	10 257
Pensions versées par la Caisse	-914 592	-914 973
Gains / pertes actuariels	<u>475 346</u>	<u>528 146</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	11 958 951	12 306 973

Montant en CHF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
----------------	------------------	------------------

#### Montants comptabilisés dans l'actif net

Montant comptabilisé en début de période	-3 787 393	-3 259 247
Gains / pertes actuariels non comptabilisés - financiers	-108 731	-107 887
(Gains / pertes actuariels non comptabilisés - démographiques)	<u>-366 615</u>	<u>-420 259</u>
Montant cumulé comptabilisé dans l'actif net	-4 262 739	-3 787 393

#### Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	10	11
Nombre de participants actifs	4	4
Total des salaires assurés	492 851	491 869
Âge moyen des participants actifs (années)	55,3	54,3
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	4,7	5,7

Le passif net de l'UIP est calculé selon la méthode des obligations au titre des prestations déterminées, laquelle nécessite la comptabilisation immédiate des pertes et des gains actuariels dans une composante séparée de l'actif net en application de la norme IPSAS 39 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### Analyse de sensibilité

##### - Taux d'escompte

Une hausse du taux d'escompte de 0,5 % (de 0,2 % à 0,7 %) réduirait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 455 126 CHF et la dette des membres actifs de 14 128 CHF.

##### - Taux d'augmentation des pensions

Une hausse du taux d'augmentation des pensions de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 481 791 CHF.

##### - Taux d'augmentation des salaires

Une hausse du taux d'augmentation des salaires de 0,5 % (de 1,0 % à 1,5 %) augmenterait les obligations au titre des prestations déterminées pour les pensions de 14 221 CHF.

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. Ces prestations sont considérées comme d'autres prestations payables à long terme et les sommes exigibles ont été calculées selon la méthode des unités de crédit projetées.

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2019	2018
<b>Prestations à la cessation d'emploi</b>		
Primes de réinstallation	573 648	604 188
Indemnités pour frais de déménagement	162 846	158 167
<b>Total intermédiaire</b>	<b>736 495</b>	<b>762 355</b>
<b>Autres prestations payables à court terme</b>		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	695 486	754 664
<b>Total intermédiaire</b>	<b>695 486</b>	<b>754 664</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 431 981</b>	<b>1 517 019</b>

## **NOTE 12 BAUX**

Pour ses bureaux sis au 336 45<sup>e</sup> Rue Est à New York (États-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2022. Le loyer pour l'année 2019 a coûté 138 378 CHF (112 113 CHF en 2018). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

## NOTE 13 RÉSERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de 55 000 CHF à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014. À partir de 2018, l'amortissement des fenêtres qui ont été remplacées en 2018 et 2019 est imputé aux réserves.

Montant en CHF	2019	2018
<b>Solde d'ouverture</b>	425 269	427 694
Dotations		
Dépenses	10 155	2 425
<b>Solde de clôture</b>	<b>415 114</b>	<b>425 269</b>

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2019, une somme de 25 100 CHF (28 100 CHF en 2018) y a été versée pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> produites par les activités ordinaires. Des dépenses de 8 719 CHF (28 243 CHF en 2018) ont été engagées pour des activités liées aux changements climatiques à l'aide de fonds prélevés sur la réserve.

Montant en CHF	2019	2018
<b>Solde d'ouverture</b>	6 414	6 557
Dotations	25 100	28 100
Dépenses	8 719	28 243
<b>Solde de clôture</b>	<b>22 795</b>	<b>6 414</b>
<b>Total des réserves</b>	<b>437 909</b>	<b>431 683</b>

## **NOTE 14    PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le courant de 2019, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie, et de l'Agence du revenu du Canada des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2019.

## NOTE 15 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGÉTAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	14 802 977	-	-	14 802 977
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-1 057 109</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-1 057 109</u>
Recettes hors contribution du personnel	13 745 867	-	-	13 745 867
Dépenses budgétaires	14 522 963	-	-	14 522 963
Moins contributions du personnel	<u>-1 057 109</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-1 057 109</u>
Dépenses hors contribution du personnel	13 465 853	-	-	13 465 853
Résultat budgétaire net	280 014	-	-	280 014
Différences de présentation				
Moins profits et pertes statutaires	-187 860	-	-	-187 860
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>439 171</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>439 171</u>
Sous-total des différences de présentation	251 311	-	-	251 311
<b>Gain selon l'état des résultats financiers</b>	<b>531 325</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>531 325</b>

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel, mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2019	2018
<b>Contribution brute du personnel</b>	<b>1 082 324</b>	<b>1 056 347</b>
<b>Remboursements</b>		
- France	2 819	55 820
- Canada	22 396	46 855
<b>Total</b>	<b>25 215</b>	<b>102 675</b>
<b>Contribution nette du personnel</b>	<b>1 057 109</b>	<b>953 672</b>

## NOTE 16 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2019		2018	
	Nombre de personnes (en moyenne)	Rémunération globale (en CHF)	Nombre de personnes (en moyenne)	Rémunération globale (en CHF)
<b>Cadres supérieurs :</b>	<b>5,0</b>		<b>4,6</b>	
Traitements nets et indemnités de poste		983 872		902 392
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		239 122		
Autres prestations		108 444		133 053
<b>Total</b>		<b>1 331 438</b>		<b>1 240 385</b>

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend une décision pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, la décision finale étant du ressort des organes directeurs de l'UIP.



## NOTE 17 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des objectifs stratégiques et des catalyseurs approuvés par le Conseil directeur dans le budget 2019. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Objectifs stratégiques	Catalyseurs	Divers	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
<b>Montant en CHF</b>						
<b>Recettes</b>						
Contributions des Membres	6 412 461	4 033 520	80 668	0	0	10 526 650
Contributions volontaires	3 003 257	0	0	0	0	3 003 257
Rapport des placements	0	194 822	0	484 305	0	679 128
Divers	0	214 987	0	30 988	-222 536	23 439
<b>Total des recettes</b>	<b>9 415 718</b>	<b>4 443 330</b>	<b>80 668</b>	<b>515 293</b>	<b>-222 536</b>	<b>14 232 475</b>
<b>Dépenses</b>						
Personnel permanent	5 439 739	2 878 738	0	882 405	-1 077 768	8 123 114
Personnel temporaire	2 632 844	200 240	0	0	0	2 833 084
Gains / pertes actuariels sur la Caisse de prévoyance	0	0	-439 171	-384 197	0	-823 368
Voyages	1 080 337	157 123	0	0	0	1 237 460
Services contractuels	732 107	185 375	0	17 085	-201 877	732 690
Dépenses de fonctionnement	287 719	356 275	0	0	0	643 993
Fournitures, matériel et équipement	37 114	66 871	0	0	0	103 985
Provision pour créances douteuses	0	0	71 747	0	0	71 747
Subventions et honoraires	43 316	30 000	19 457	0	0	92 773
Amortissement	0	406 572	0	0	0	406 572
Amortissement de l'emprunt	0	61 072	0	0	0	61 072
Passation statutaire de contributions de Membres par profits et pertes	0	187 860	0	0	0	187 860
Pertes de change	0	30 167	0	0	0	30 167
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 253 176</b>	<b>4 560 292</b>	<b>-347 967</b>	<b>515 293</b>	<b>-1 279 645</b>	<b>13 701 149</b>

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

## NOTE 18 RECETTES ET DÉPENSES

### Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'Article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

### Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

### Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu des commissions d'un montant de 201 877 CHF sur des coûts directs de projet de 3 003 257 CHF (223 297 CHF sur des coûts directs de projets de 3 014 500 CHF en 2018).

### Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2019	2018
Caisse des pensions, ajustement période précédente	-	6 111
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	10 329	10 257
Autres	13 110	31 234
<b>Total des autres recettes</b>	<b>23 439</b>	<b>47 601</b>

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

### Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2019	2018
Intérêts	21 280	32 835
Gains/ pertes de capital	657 848	-380 381
<b>Total du rapport des placements</b>	<b>679 128</b>	<b>-347 545</b>

### Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges inter-fonds liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2019	2018
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5 259 101	5 209 684
Allocations pour charges de famille	286 624	287 851
Contribution à la CCPPNU	1 048 039	972 245
Assurance maladie	354 638	314 751
Allocations pour frais d'études	302 015	304 204
Autres prestations	25 641	27 997
Indemnités à la cessation d'emploi	-46 018	121 821
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	882 405	890 268
Autres prestations	31 327	59 348
Moins suppressions	-20 658	-20 514
<b>Total des dépenses liées au personnel permanent</b>	<b>8 123 114</b>	<b>8 167 655</b>

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2019	2018
Personnel temporaire	291 438	312 021
Interprètes	816 339	881 023
Traducteurs	221 272	274 198
Consultants	1 504 034	1 530 332
<b>Total des dépenses liées au personnel temporaire</b>	<b>2 833 084</b>	<b>2 997 575</b>

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les obligations de prestations définies.

Montant en CHF	2019	2018
Coût des services rendus	9 766	9 806
Coût en intérêts	71 129	48 691
Contributions des employés	10 329	10 257
Pensions versées par la Caisse	-914 592	-914 973
<b>Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers</b>	<b>-823 368</b>	<b>-846 219</b>

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2019	2018
Transport	874 101	630 572
Indemnités	362 069	386 647
Frais annexes	1 290	603
<b>Total des frais de voyage</b>	<b>1 237 460</b>	<b>1 017 822</b>

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2019	2018
Traduction / édition	356 818	435 540
Impression et publication	86 411	129 051
Services au lieu de conférence	147 884	309 214
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	28 798	22 592
Coûts de la vérification des comptes	5 000	5 300
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	17 085	19 449
Services de gestion	201 877	223 297
Autres	90 694	83 405
Suppressions	-201 877	-223 297
<b>Total des services contractuels</b>	<b>732 690</b>	<b>1 004 550</b>

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2019	2018
Loyer	138 378	112 113
Chauffage	30 311	30 601
Électricité	23 096	25 873
Eau	3 252	3 440
Entretien des locaux et du terrain	70 402	57 902
Ménage	17 067	16 379
Sécurité	8 235	112 988
Assurance	11 253	14 115
Véhicules	9 682	11 790
Entretien, assurance et location d'équipement	86 741	73 502
Communication	89 196	85 148
Connectivité à Internet	22 076	22 041
Site web	16 159	11 057
Frais de presse et de publicité	6 984	12 476
Frais de représentation	81 530	127 545
Cadeaux institutionnels	20 044	8 405
Charges bancaires	9 586	13 348
Plus \ moins	-0	-1
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>643 993</b>	<b>738 720</b>

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2018	2017
Papier	8 472	2 091
Articles de bureau	2 128	13 668
Fournitures de bureau diverses	31 556	38 777
Café/thé/eau	6 470	6 266
Divers	1 357	1 320
Entretien et réparation du matériel informatique	12 991	16 927
Logiciel et fournitures	37 306	44 710
Livres	97	74
Périodiques	3 608	4 065
<b>Total des fournitures, du matériel et de l'équipement</b>	<b>103 985</b>	<b>127 897</b>

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 8.

Les dépenses liées à l'augmentation de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 5 des états financiers.

<b>Montant en CHF</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	71 747	95 895
<b>Total du changement des provisions</b>	<b>71 747</b>	<b>95 895</b>

Dans les dépenses de subventions et honoraires sont comprises une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

<b>Montant en CHF</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Subventions	59,647	90,081
Honoraires	33,126	26,618
<b>Total des subventions et honoraires</b>	<b>92,773</b>	<b>116,699</b>

## NOTE 19 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2019	2018
Liquidités et équivalents	5 153 832	4 429 741
Dépôts	4 738 919	4 738 877
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	805 643	872 329
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	3 923 433	403 100
Comptes des sommes à recevoir - autres	70 017	128 253
Placements	6 945 168	7 243 100
Emprunt	-5 182 070	-5 310 598
Comptes des sommes à payer	-343 077	-217 062
<b>Actifs financiers nets moins passifs financiers</b>	<b>16 111 865</b>	<b>12 287 739</b>

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités comme indiqué ci-dessous.

### Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 % entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des États-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent/déficit	Impact sur l'actif net
Impact +5 %	105 875	46 313
Impact -5 %	-117 019	-46 313

L'exposition de l'UIP au risque de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 % de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

### Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable, car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (9,9 millions de CHF) dont l'UIP disposait au 31 décembre 2019 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient 2,4 millions de CHF à cette date. L'UIP dispose ainsi de liquidités qui doivent suffire à rembourser toutes ses dettes sur une base régulière. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière (état I).

### **Risque lié au crédit**

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme limités à un petit nombre de cas pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une provision pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.